



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le Développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies pour
les services d'appui aux projets**

Distr. : générale
3 juillet 2017

Version originale :
anglais

Deuxième session ordinaire de 2017

5-11 septembre 2017, New York

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

UNFPA – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Descriptif de programme de pays pour le Myanmar

Montant indicatif de l'assistance proposée de l'UNFPA : 20 millions de dollars, dont 10,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 9,5 millions à financer au moyen de formules de cofinancement ou d'autres types de ressources, y compris des ressources ordinaires

Durée du programme : Cinq ans (2018-2022)

Cycle d'assistance : Quatrième

Catégorie selon la décision 2013/31 : Orange

Montant indicatif de l'assistance proposée (en millions de dollars É.-U.) :

Domaine de réalisations du plan stratégique		Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Réalisation 1	Santé sexuelle et reproductive	5,5	4,5	10
Réalisation 3	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	2	3	5
Réalisation 4	Dynamique démographique	1,5	2	3,5
Programme : coordination et appui		1,5	0	1,5
Total		10,5	9,5	20

I. Raison d'être du programme

1. Le Myanmar a traversé une période de bouleversement politique sans précédent au cours des sept dernières années. Une victoire écrasante de la National League for Democracy lors des élections législatives de novembre 2015 a renforcé les attentes de changement politique et a accéléré la transition vers la démocratisation, qui a fait naître à son tour des espoirs de paix. En octobre 2015, près de la moitié des organisations ethniques armées ont signé un accord de cessez-le-feu national avec le gouvernement, ce qui a permis de mettre en œuvre un dialogue de paix national et un mécanisme de contrôle du cessez-le-feu sous l'égide du pays, pour ainsi aboutir à une réforme de la constitution du Myanmar.

2. Toutefois, le Myanmar reste un pays fragile dans la région, en raison de son histoire teintée d'exclusion socioéconomique et politique, de tensions interethniques profondément enracinées, de luttes incessantes et d'une grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Plus de 0,5 million de personnes de l'État de Kachin et de Shan du Nord sont déplacées, tandis que des millions d'autres sont touchées par un conflit armé qui s'éternise et par une pauvreté chronique. Dans l'État d'Arakan, plus d'un million de musulmans sont privés de citoyenneté et vivent dans des conditions qui empirent au jour le jour, ce qui a poussé le nouveau gouvernement à créer une Commission consultative sur l'État d'Arakan, dont le rapport intermédiaire a été chaleureusement accueilli par le gouvernement.

3. Avec sa population de 51,5 millions de personnes, le Myanmar est le plus grand pays d'Asie du Sud-Est continentale. Les jeunes représentent près de 30 % de la population, dont 70 % vivent dans des zones rurales. La population du Myanmar présente différentes appartenances ethniques, linguistiques et religieuses, et jouit de vastes ressources naturelles. Le pays peut potentiellement atteindre la prospérité économique, avec un taux de croissance annuelle moyen de 8,2 % à moyen terme. Il est prévu qu'il sorte de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2021. Toutefois, cette perspective est limitée, en raison de son isolement et de ses inégalités socioéconomiques historiques, de son taux de pauvreté de 26 % (le plus élevé de la sous-région), d'une capacité de mise en œuvre limitée et d'un manque d'opportunités.

4. Seulement la moitié des femmes est sur le marché du travail, contre 85 % pour les hommes. Aussi, 3,7 millions de nouveaux emplois sont nécessaires pour garantir la mise au travail de la vaste population de jeunes du Myanmar. La capacité des jeunes demeure limitée, avec un taux de scolarisation en dernière année de seulement 20 %. Alors que la prévalence du VIH est en déclin parmi la population adulte, elle augmente chez les jeunes en raison de la consommation de drogue par injection, ce qui donne lieu à davantage de vulnérabilités et de risques, comme la violence physique et des grossesses non désirées chez les adolescentes. Sur les 70 centres d'information des jeunes dans des dispensaires, seuls 29 étaient opérationnels. Le développement de ces dispensaires en proposant des programmes complets d'éducation sexuelle permettra aux jeunes d'être protégés et en bonne santé. Ce dynamisme devrait être insufflé par une politique nationale complète pour les jeunes, en cours d'application.

5. Les résultats d'une récente enquête ont montré que 21 % des femmes mariées ont été victimes de violence sexiste. Aussi, dans des situations d'urgence, d'autres études ont montré que ce chiffre était plus important, ce qui a incité le gouvernement et l'UNFPA à mettre en place une initiative multidonateurs « Women and Girls First » (Les femmes et les filles d'abord), qui intègre les droits en matière de santé sexuelle et procréative, ainsi que l'égalité des sexes, dans tous les secteurs.

6. En 2013, le Myanmar a rejoint le partenariat mondial Family Planning 2020, en s'engageant à réduire de moitié le besoin non satisfait de planification familiale, à améliorer l'accès aux contraceptifs modernes et à encourager le choix volontaire en matière de planification familiale. Des politiques de soutien suivirent, notamment le Plan stratégique national pour la santé génésique et un Plan de santé national offrant un soutien ouvert pour les droits en matière de santé sexuelle et procréative.

7. Les frais de santé à la charge des ménages sont de 70 % et la mortalité maternelle est élevée, avec 282 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les écarts

régionaux sont également importants. Les ruptures de stock des articles maternels vitaux dans les établissements publics sont élevées et restent à 25,8 % en 2016. La capacité du système de santé est faible et le manque de confiance du public constitue un obstacle majeur. Dès lors, l'amélioration de la confiance et des systèmes de santé mieux équipés permettra de prodiguer des soins de meilleure qualité aux patients et d'augmenter le nombre de naissances en milieu sanitaire, qui est actuellement de 37 %. Cela permettra également d'améliorer l'accès et de réduire les besoins non satisfaits qui restent à 16 %, en augmentant ainsi le taux de prévalence des contraceptifs pour toutes les méthodes, qui est à 52,2 % aujourd'hui. Par ailleurs, dans le cas où les sages-femmes sont reconnues, elles resteraient dans le système et la part de sages-femmes qualifiées (actuellement de 60 %) se verrait améliorée.

8. En 2014, le gouvernement a réalisé le premier recensement de la population et du logement depuis 30 ans. Tandis que la couverture était de près de 98 %, un vaste groupe minoritaire musulman d'une région n'a pas été pris en compte, étant donné que ses membres n'étaient pas libres d'auto-identifier leur appartenance ethnique comme ils le souhaitent. Ce recensement a mis à jour d'importantes inégalités et disparités, ainsi que des besoins en développement considérables. Le travail de l'UNFPA sur les données de la population, le genre et les jeunes s'appuiera sur ces résultats.

9. Le Myanmar est signataire du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cet État membre participe également à l'examen périodique universel. Le programme de pays se basera sur les droits et s'articulera autour des objectifs de développement durable, en accordant une attention particulière au principe de « ne laisser personne sur le bord de la route ». L'accent sera mis sur les groupes vulnérables, tels que les femmes, les filles, les adolescents et les jeunes, les personnes atteintes de handicap, les personnes âgées, les minorités ethniques et religieuses, les populations clés affectées par la transmission du VIH et d'autres maladies sexuellement transmissibles.

II. Priorités et partenariats du programme

10. La proposition de programme de pays pour 2018-2022 est influencée par la politique économique, les priorités et les stratégies de développement de secteurs du Myanmar, ainsi que par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2018-2022. Son objectif est de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable au niveau de l'éradication de la pauvreté, de la bonne santé et du bien-être, de la qualité de l'enseignement, de l'égalité des sexes, de la réduction des inégalités, de la paix et des partenariats. Le but est d'améliorer l'accès universel aux droits de la santé sexuelle et reproductive, de réduire les décès maternels évitables, d'avancer sur le chemin de l'égalité des sexes pour la violence basée sur le genre, la planification fondée sur les résultats et la prise de décisions, et pour garantir des ressources adéquates aux fins du développement durable.

11. Le nouveau programme de pays sera mis en œuvre dans un cadre qui relie l'assistance humanitaire, au développement et à la paix, et dans lequel les jeunes seront au cœur de toutes les préoccupations. Les questions relatives aux jeunes seront intégrées, afin de mettre l'accent sur une approche intégrée. Les interventions visent à encourager l'inclusivité, à établir la confiance et à susciter la participation des différents groupes, y compris entre eux.

12. L'UNFPA collaborera avec toute une série d'entités gouvernementales et de la société civile, y compris les ministères de la Santé et des Sports, de la Protection sociale, des Secours et de la Réinstallation, du Travail, de l'Immigration et de la Population, de la Population et des Finances, mais aussi avec des organisations non gouvernementales nationales et internationales, des établissements universitaires et d'autres agences des Nations Unies. Parmi les nouveaux partenaires, citons les ministères de l'Éducation et des Affaires intérieures, le bureau du procureur général, le ministère des affaires ethniques, de la culture et des affaires religieuses, le bureau de la Cour suprême de l'Union, la Commission des droits de l'homme du Myanmar, l'Union de la chambre du commerce et de l'industrie du Myanmar, le Centre de paix et de

réconciliation nationale du Myanmar, des acteurs de la paix, des organisations ethniques, de santé et autres organisations nationales, des établissements universitaires et de recherche, des parlementaires, ainsi que des responsables religieux, ethniques et communautaires.

13. L'UNFPA maintiendra une présence nationale et sous-nationale dans les États de Nay Pyi Taw, Yangon, Kachin, Arakan et de Shan, ainsi que dans le sud-est, soit des régions présentant un environnement fragile et considérées comme des régions d'attention par les Nations Unies. L'UNFPA contribuera à l'Équipe pays des Nations Unies, composé de 16 agences, par le biais d'initiatives conjointes.

A. Réalisation 1 : santé sexuelle et reproductive

14. Produit 1 : renforcement des capacités à fournir des services et des informations sur la santé sexuelle et reproductive qui touchent les femmes, les jeunes, les adolescents, les minorités et d'autres groupes vulnérables et marginalisés, y compris ceux touchés par des conflits et des catastrophes. Le soutien de l'UNFPA en matière de santé sexuelle et reproductive mettra l'accent sur l'aide apportée au gouvernement en vue de concevoir des systèmes de fourniture de services solides et résistants, qui intègrent correctement les droits en matière de santé sexuelle et reproductive dans la couverture de santé universelle. Le travail en amont visant à renforcer les conditions propices comprendra une sensibilisation et un appui technique pour les cadres politiques et juridiques qui soutiennent les droits reproductifs, ainsi qu'une sensibilisation au financement des produits contraceptifs par le gouvernement.

15. L'accent sera mis sur le renforcement de la capacité du ministère de la Santé et des Sports à produire et à utiliser des données qualitatives et quantitatives disponibles en vue d'améliorer les stratégies et la prestation de services. Cela contribuera à identifier les inégalités et l'évolution des caractéristiques de la demande en vue de surmonter les obstacles et de rendre les services plus accessibles et adaptés aux besoins des personnes.

16. La priorité sera accordée à la sensibilisation et à l'appui technique en vue de développer le métier de sages-femmes et de le professionnaliser. Le cursus sera placé au niveau du baccalauréat, conformément aux normes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est élaborées avec l'aide de l'UNFPA, tandis que des parcours professionnels et une politique relative aux sages-femmes seront mis en place.

17. Le renforcement des systèmes donnera naissance à des conditions encore plus propices et proposera de meilleures options pour les femmes dans des régions mal desservies, y compris celles touchées par des conflits. Cela permettra d'élargir les choix et d'encourager l'autonomie des femmes. Ce renforcement comprendra une assistance technique et un renforcement des capacités pour le système d'informations de gestion logistique sur la santé sexuelle et reproductive, qui seront fusionnés lorsque le système d'informations de gestion logistique des « médicaments essentiels » est opérationnel, en soutenant le déploiement du Système national de vigilance à l'égard des décès maternels, ainsi que la préparation et la réponse aux situations d'urgence à l'aide de cliniques mobiles et de protocoles pour la santé maternelle et reproductive, la planification familiale, les infections sexuellement transmissibles/VIH et la violence sexiste.

18. La disponibilité d'informations et de services adaptés aux jeunes sera renforcée pour permettre aux jeunes et aux adolescents de faire respecter leurs droits reproductifs et d'éliminer les pratiques nuisibles. Cela impliquera : (a) une sensibilisation et la fourniture d'une assistance technique pour la révision et la mise en œuvre d'une éducation sexuelle complète adaptée à l'âge et au sexe des enfants dans et hors des écoles ; (b) une sensibilisation et la fourniture d'une assistance technique pour étendre les centres d'information des jeunes en vue de renforcer les services adaptés aux jeunes et aux adolescents dans les services de santé publics et privés ; et (c) la mise sur le marché d'une application mobile innovante pour les droits en matière de santé sexuelle et reproductive, disposant d'une boucle de rétroaction intégrée permettant de recevoir des renseignements liés à la demande.

B. Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes

19. Produit 1 : des capacités renforcées pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des interventions multisectorielles et basées sur des droits qui empêchent et atténuent l'incidence de la violence sexiste, et plus particulièrement parmi les personnes marginalisées et vulnérables, ainsi que les jeunes. L'UNFPA contribuera à établir la capacité des institutions nationales et infranationales en vue de : (a) renforcer et examiner les politiques, les structures et les systèmes afin qu'ils soient conformes aux instruments internationaux de droits de l'homme ; (b) soutenir la mise en œuvre de lois, de politiques et de protocoles émergents portant sur la violence sexiste, l'égalité des sexes, l'autonomisation et les droits sexuels et reproductifs ; (c) soutenir la mobilisation de la communauté à propos des droits de l'homme, y compris à propos des droits reproductifs, afin de permettre aux femmes et aux jeunes filles de s'opposer aux normes socioculturelles discriminatoires à l'égard des femmes pour effectuer des changements ; (d) développer un Plan d'action national chiffré pour les jeunes en faveur de la politique nationale pour les jeunes, en mettant l'accent sur la protection, la participation politique et civique, ainsi que sur la consolidation de la paix ; (e) soutenir les plates-formes nationales pour la participation des jeunes et des adolescents ; et (f) investir dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données sur la violence sexiste, en plaidant en faveur de son utilisation dans la définition des politiques et la prise de décisions.

20. Le soutien de l'UNFPA auprès du gouvernement et de la société civile sera acheminé par le biais de l'initiative « Women and Girls First » (Les femmes et les filles d'abord). Ainsi, la prévention et la réponse à la violence infligée aux femmes et aux jeunes filles sont combinées, pour ainsi améliorer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive, dans des contextes de développement, humanitaires et de consolidation de la paix. Ce soutien sera guidé par l'*Ensemble global de services essentiels pour les femmes et les filles*, les résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité des Nations Unies et par le Plan stratégique national pour la promotion de la condition de la femme. L'UNFPA contribuera au suivi des recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, l'examen périodique universel et d'autres politiques portant sur les droits en matière de santé sexuelle et reproductive et sur la violence sexiste.

C. Réalisation 4 : dynamique démographique

21. Produit 1 : les acteurs nationaux et infranationaux sont en mesure d'utiliser les recensements et d'autres données de la population pour formuler et promouvoir des politiques et des plans, portant tout particulièrement sur les femmes, les filles, les jeunes et les adolescents, qui sont inclusifs, sensibles aux conflits et qui favorisent la résilience. La disponibilité des données a considérablement augmenté au cours des dernières années, notamment grâce à la réalisation du recensement de la population et du logement en 2014. Ainsi, l'utilisation de données pour la planification et le suivi du développement national du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est identifiée comme une dimension transversale majeure dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. En s'appuyant sur le recensement, l'UNFPA va collaborer avec le ministère du Travail, de l'Immigration et de la Population afin de combler les écarts de capacité au niveau de l'utilisation des données. L'UNFPA soutiendra le développement et la diffusion de notes d'orientation liées aux recensements à l'adresse des hauts fonctionnaires et des décideurs politiques, ainsi que la formation des fonctionnaires des ministères, des membres d'organisations de la société civile, des responsables politiques et communautaires, et des représentants ethniques à tous les niveaux, en ce qui concerne l'analyse et l'utilisation des données de recensement pour l'amélioration de la politique et la prestation de services, en identifiant les exclusions et les inégalités.

22. La capacité démographique sera renforcée en collaborant avec des universités afin d'aligner le programme des études démographiques sur les normes internationales et d'augmenter les capacités institutionnelles en vue de produire, de traiter, d'analyser, de diffuser et d'utiliser les données démographiques.

23. Par ailleurs, l'UNFPA va apporter une aide technique à l'Organisation statistique centrale, afin d'élaborer des normes permettant d'harmoniser la collecte et le traitement de données pour améliorer le Système statistique national dans le cadre de la Stratégie de développement statistique nationale. Il contribuera également au développement de bases de données pour une petite région, ventilées par sexe et par âge, et qui seront utilisées au niveau national et international, ainsi que dans des régions touchées par des conflits.

24. La sensibilisation et l'assistance ciblée viseront le développement d'une stratégie permettant de tirer profit du double dividende démographique, avec la pleine participation des femmes, des adolescents et des jeunes. Les ministères du Travail, de l'Immigration et de la Population, de la Planification et des Finances, ainsi que l'Union de la chambre du commerce et de l'industrie du Myanmar et d'autres acteurs clés prendront part à ce travail.

III. Gestion des programmes et des risques

25. Les principaux ministères d'exécution vont essentiellement mettre en œuvre le programme de pays proposé au niveau sous-régional et de l'union, et ils vont sélectionner les partenaires de mise en œuvre en coordination avec la Direction des relations économiques extérieures du ministère de la Planification et des Finances, l'organe de coordination gouvernementale pour l'assistance internationale. Des processus concurrentiels seront appliqués afin de sélectionner des partenaires de mise en œuvre non gouvernementaux, en se basant sur l'efficacité et la capacité à proposer des systèmes de suivi solides. Le renforcement des capacités nationales et la durabilité seront encouragés.

26. Le paysage complexe du Myanmar, avec ses nombreux conflits armés distincts et son risque simultané de violences entre les communautés, exige une analyse minutieuse pour s'assurer que l'assistance est cohérente avec le principe « d'innocuité » (Do not harm) et sensible au conflit. Dès lors, l'UNFPA mènera des analyses périodiques des conflits afin de proposer des mesures d'atténuation du risque et un programme efficace.

27. Le Fonds va renforcer sa planification des plans d'urgence et de préparation, en se conformant entièrement aux Mesures de préparation minimum pour apporter une réponse rapide et efficace aux populations concernées par des situations d'urgence, et plus particulièrement aux femmes et aux jeunes filles.

28. Afin de traiter le lien indissociable entre l'aide humanitaire, le développement et la paix, l'UNFPA, assisté des Nations Unies dans le pays, identifiera les vulnérabilités sous-jacentes en matière de réponse anticipée et intensifiera les efforts pour renforcer la résilience des communautés. La proposition de réaligement des ressources humaines a été approuvée en vue de garantir la disponibilité de l'ensemble de compétences requis dans le cadre de la mise en œuvre du programme.

29. Le présent descriptif de programme de pays montre les contributions de l'UNFPA à la réalisation des objectifs nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources affectées au programme au niveau du pays. La manière dont les directeurs de programme au niveau du pays, de la région et du siège doivent rendre compte des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est définie dans les politiques et procédures régissant les programmes et les opérations, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne de l'UNFPA.

IV. Suivi et évaluation

30. L'UNFPA va élaborer et mettre en œuvre un plan de suivi chiffré qui va attribuer clairement les rôles et les responsabilités pour surveiller tous les indicateurs dans le cadre des ressources et des résultats. Un agent national dédié va coordonner cet effort, avec l'appui technique du Bureau régional de l'Asie et du Pacifique de l'UNFPA. Cinq pour cent des ressources ordinaires seront alloués aux activités de suivi et d'évaluation, y compris les frais de formation.

31. L'UNFPA va effectuer la coordination avec l'Organisation statistique centrale afin d'identifier les lacunes en matière de données, d'utiliser les données et d'aborder la disponibilité des données de la population ventilées par sexe et par tranche d'âge, pour ainsi renforcer le suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.
32. La capacité interne de l'UNFPA et de ses partenaires de mise en œuvre sera renforcée au niveau de la gestion basée sur des résultats, afin d'optimiser l'incidence et l'utilisation des outils d'évaluation. Des examens et des évaluations de suivi seront réalisés avec le gouvernement et d'autres partenaires. L'UNFPA s'efforcera de mener des activités conjointes de suivi et d'assurance avec tous ses partenaires, en s'appuyant sur l'approche harmonisée des transferts de fonds.
33. En ce qui concerne les activités au niveau sous-national, les bureaux auxiliaires de l'UNFPA suivront les activités régulièrement menées sur le terrain et fourniront une assurance de la qualité, conformément au cadre des résultats.
34. Étant donné l'ampleur du programme de pays, une évaluation est prévue en 2021. La direction de l'UNFPA va apporter une réponse à toutes les évaluations et va suivre la réponse dans le système.

CADRE DE RÉSULTATS ET D'ALLOCATION DES RESSOURCES POUR LE MYANMAR (2018-2022)

<p>Priorité nationale : faire en sorte que la population du Myanmar jouisse d'une meilleure qualité de vie en contribuant à l'amélioration du statut de la santé reproductive des femmes, des hommes, des adolescents et des jeunes</p> <p>Réalisation énoncée dans le PNUAD : soutenir tous les habitants du Myanmar pour qu'ils réalisent leur plein potentiel en luttant contre la vulnérabilité et la discrimination, par le biais d'un accès plus inclusif et équitable aux services sociaux et du développement du capital humain</p> <p>Indicateur : taux de mortalité maternelle. <i>Niveau de référence :</i> 282 pour 100 000 naissances ; <i>niveau cible :</i> 200/100 000 naissances</p>				
Réalisations énoncées dans le plan stratégique de l'UNFPA	Produits du programme de pays	Indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles	Contributions des partenaires	Montant indicatif des ressources
<p>Réalisation 1 : santé sexuelle et reproductive</p> <p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Taux de prévalence de la contraception <p><i>Niveau de référence :</i> 52,2 % ; <i>niveau cible :</i> 60 %</p>	<p><u>Produit 1 :</u> renforcement des capacités à fournir des services et des informations sur la santé sexuelle et reproductive qui touchent les femmes, les jeunes, les adolescents, les minorités et d'autres groupes vulnérables et marginalisés, y compris ceux touchés par des conflits et des catastrophes</p>	<ul style="list-style-type: none"> Affectation du budget gouvernemental à l'achat de produits de planification familiale et gestion de la chaîne d'approvisionnement en faveur du département de la santé publique <i>Niveau de référence :</i> 3 millions de dollars ; <i>niveau cible :</i> 10 millions de dollars La proportion de communes (comprises dans le niveau supérieur pour un taux élevé de mortalité maternelle) disposant de systèmes de réponse et de surveillance des décès maternels <i>Niveau de référence :</i> 0 % ; <i>niveau cible :</i> 70 % Module d'éducation sexuelle complet, tenant compte du genre et basé sur les droits, conforme aux normes internationales, adopté par le gouvernement du Myanmar pour les jeunes en milieu scolaire et extrascolaire <i>Niveau de référence :</i> Non ; <i>niveau cible :</i> Oui 	<p>Ministères : de la Santé et des Sports ; de l'Éducation ; de la Protection sociale, des Secours et de la Réinstallation ; de la Planification et des Finances ; le Centre de paix et de réconciliation nationale du Myanmar ; des organisations non gouvernementales nationales et internationales ; des organisations des Nations Unies</p>	<p>10 millions de dollars (dont 5,5 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 4,5 millions à financer au moyen d'autres types de ressources)</p>
<p>Priorité nationale : toutes les femmes du Myanmar sont autonomes et en mesure de profiter pleinement de leurs droits avec l'aide du gouvernement et de la République de l'Union du Myanmar. Des structures, des pratiques et des systèmes facilitateurs sont créés pour promouvoir la femme, l'égalité des sexes et la reconnaissance des droits essentiels des femmes.</p> <p>Réalisation énoncée dans le PNUAD : créer une société pacifique et inclusive, renforcer les institutions démocratiques et responsables et garantir l'accès à la justice et aux droits de l'homme pour tous</p> <p>Indicateur : indice Institutions sociales et Égalité homme-femme <i>Niveau de référence :</i> 8 sur 9 ; <i>niveau cible :</i> 5 sur 9</p>				
<p>Réalisation 3 : égalité des sexes et autonomisation des femmes</p> <p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de femmes de 15 à 49 ans qui pensent que leur mari ou partenaire peut les battre de 	<p><u>Produit 1 :</u> des capacités renforcées pour formuler et mettre en œuvre des politiques et des interventions multisectorielles et basées sur des droits qui empêchent et atténuent l'incidence de la violence sexiste, et plus particulièrement parmi les personnes marginalisées et</p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de directives en matière de réponse et de prévention de la violence sexiste sectorielles et intersectorielles (y compris celles spécifiques aux jeunes) <i>Niveau de référence :</i> 1 ; <i>niveau cible :</i> 7 Mécanisme de fonctionnement national pour surveiller les violations des droits de l'homme au niveau de la violence sexiste, accessible aux décideurs et à la société civile <i>Niveau de référence :</i> Non ; <i>niveau cible :</i> Oui Plan d'action politique chiffré pour les jeunes avec mécanisme de coordination intergouvernementale et cadre 	<p>Ministères : de la Protection sociale, des Secours et de la Réinstallation, de la Santé et des Sports, des Affaires intérieures, le bureau du procureur général, le bureau de la Cour suprême de l'union, des parlementaires, le Centre de paix et de réconciliation nationale du Myanmar et des organisations des Nations Unies</p>	<p>5 millions de dollars (dont 2 millions à prélever sur les ressources ordinaires et 3 millions à financer au moyen d'autres types de ressources)</p>

manière justifiée dans certaines circonstances <i>Niveau de référence : 51 % ; niveau cible : 30 %</i>	vulnérables, ainsi que les jeunes	de responsabilité, conçu avec la participation des jeunes <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i>		
<p>Priorité nationale : système statistique national du Myanmar permettant de produire des informations statistiques nationales fiables et ponctuelles, conformément aux normes de méthodologie internationalement acceptées</p> <p>Réalisation énoncée dans le PNUAD : parvenir à la prospérité grâce à une croissance durable partagée et inclusive, un emploi décent, une migration sécurisée, ainsi qu'à un développement rural et urbain durable et résilient</p> <p>Indicateur : regroupement de statistiques nationales fonctionnel sur l'amélioration des statistiques démographiques <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i></p>				
<p>Réalisation 4 : dynamique démographique</p> <p><u>Indicateur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'indicateurs clés dans lesquels les autorités de statistiques nationales disposent de la capacité institutionnelle d'analyser et d'utiliser des données ventilées sur (a) les adolescents et les jeunes, et (b) la violence sexiste <p><i>Niveau de référence : 2 ; niveau cible : 6</i></p>	<p><u>Produit 1 :</u> les acteurs nationaux et infranationaux sont en mesure d'utiliser les recensements et d'autres données de la population pour formuler et promouvoir des politiques et des plans, portant tout particulièrement sur les femmes, les filles, les jeunes et les adolescents, qui sont inclusifs, sensibles aux conflits et qui favorisent la résilience</p>	<ul style="list-style-type: none"> Normes adoptées pour la qualité et l'harmonisation de la collecte et du traitement des données par le système de statistiques national, en vue de saisir les disparités socioéconomiques, y compris dans toutes les régions touchées par un conflit <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i> Stratégie pour récolter un double dividende démographique (sur les jeunes et le sexe) adoptée par le gouvernement du Myanmar et mis en œuvre, y compris la participation des jeunes à la consolidation de la paix et aux régions touchées par des conflits et des tensions entre les communautés <i>Niveau de référence : Non ; niveau cible : Oui</i> Nombre d'universités utilisant un programme démographique révisé conforme aux normes internationales <i>Niveau de référence : 0 ; niveau cible : 3</i> Nombre de notes d'orientation liées au recensement du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement développées et diffusées <i>Niveau de référence : 4 ; niveau cible : 14</i> 	<p>Ministères : du Travail, de l'Immigration et de la Population, de la Planification et des Finances, de l'Éducation, des Affaires ethniques et de la culture, ainsi que l'Union de la chambre du commerce et de l'industrie du Myanmar et des organisations des Nations Unies</p>	<p>3,5 millions de dollars (dont 1,5 million à prélever sur les ressources ordinaires et 2 millions à financer au moyen d'autres types de ressources)</p>